

## 18.

*Lettre de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, à Jean d'Hembyse, premier échevin de la ville de Gand. Il est fort heureux d'apprendre la résolution prise par cette cité de « maintenir la cause commune » et de « persévérer dans l'union des provinces ». Il préconise l'entente avec le sieur de Rihove et l'envoi, au plus tôt, avec instructions et autorisations suffisantes, de députés à l'assemblée générale des Provinces-Unies l'assurant que c'est la seule manière de « redresser leurs affaires et de conserver ce qui leur reste ». Datée de Delft le 8 janvier 1584.*

A Monsieur d'Hembyze, premier échevin de la ville de Gand.

Monsieur d'Hembyze. J'ay receu voz dernières du XV<sup>e</sup> de Décembre par ce porteur, et ay esté très aise d'entendre par icelles vostre bonne résolution ensemble de ceulx de la ville de Gand en ce qui concerne *le maintènement de la cause commune* et persévérance en l'union avecq les provinces de pardeça, pour l'effect et accomplissement de la quelle bonne volonté il est surtout nécessaire de tenir bonne correspondance avecq voz voisins, et notamment avecq le sieur de Ryhoven<sup>36</sup> pour tant mieux prester la bonne main les uns aux aultres, en cas que l'ennemy vous voulsit attacquer de plus près. En après il est très requis au plustot et sans plus laisser escouler tant de temps, d'envoier voz députéz à l'assemblée générale des Provinces Unies avecq authorisation suffisante et ample instruction, pour besoigner avecq les aultres sur toutes occurrences, et s'accommoder à ce que par icelles sera resolu. Comme de ma part, je suis prest de me conformer à ce qu'y sera traicté et conclu, et de n'insister sur ce que par eulx sera unanimement reprové ainsy que par cydevant j'en ay fait assez ample déclaration, vous assurant que c'est la seule voie pour redresser noz affaires et de conserver ce qui nous reste, n'estant au pouvoir d'une province ou d'une ville seule de resister à ung ennemy si puissant, qui a partout tant d'intelligences secrètes, et notamment en la ville de Gand, comme on en a peu assez descouvrir ces années passées, et en descouvre en-

---

(36) François de la Kethulle, seigneur de Rihove, chef du parti du prince d'Orange, nommé bailli de Termonde, en 1577, et de Gand, en 1580. Le Conseil des 18 notables lui assura une autorité considérable, dont il abusa pour opprimer les catholiques ; mais ce pouvoir fut éphémère. Vaincu par le duc de Parme et abandonné par ses partisans, il se retira en Hollande et il mourut à Harlem, le 14 juin 1592.

cores tous les jours. Mais quant toutes les provinces conjointement sans se remettre les uns sur ce qui sera faict par les aultres (dont s'en est ensuivie la povré perte de la ville d'Alost 37) et sans rien entreprendre de leur autorité particulière inculpans par après aux aultres les fautes qu'eux mesmes commettent le plus souvent (ce que du passé nous a amené une grande confusion en noz affaires avec ung retardement de toutes bonnes resolutions) voudront embrasser le faict d'une mesme courage et affection une chascune se conformant à ce que par toutes les aultres aura esté trouvé bon pour la conservation du pays et pour doresnavant le pouvoir garentir des mains de noz enciens ennemis, qui n'ont oncques changé d'intention ny de volonté de priver ces pays de leur liberté et privilèges avecq extirpation de la vraye religion, et quand à cest effect toutes par ensemble conjoindront franchement tous leurs moyens, sans payer les ungs les aultres de continuelles plaintes, et allégation d'inconveniens, il est à espérer avecq d'ayde et la grace de Dieu, qu'on pourra establir un fort bon ordre à l'advenir pour le redressement de noz affaires au soulagement de ces povres provinces tant affligées, du fruit duquel la Flandre s'en pourra ressentir des premières.

A quoy m'attendant, ensemble à la venue de voz députéz, autoriséz à la maniere susdicte, et au surplus me remettant à ce que ce porteur vous pourra dire de bouche, touchant ce que luy aviez enchargé, je me recommanderay à vos bonnes graces, priant Dieu, Monsieur d'Hembyze, qu'il vous ayt en sa sainte garde et protection.

De Delft ce VIII<sup>e</sup> de janvier 1584.

Vostre bien bon amy à vous faire service  
Guill. de Nassau.

[Au dos:] Recepta den XXIX<sup>e</sup> January 1584.